

08.12.2016 – 12:39 Uhr

Le nouveau tunnel : il suffit de dix étapes pour réaliser l'objectif de transfert



Altdorf (ots) -

« Le nouveau tunnel de base du Gothard représente une chance historique pour la Suisse de mener à bien le transfert du transport de marchandises de la route au rail », affirme Jon Pult, président de l'Initiative des Alpes. Près du portail à Ersfeld UR, l'association a salué le nouveau tunnel ferroviaire avec un coeur fait de 130 ballons biodégradables. « C'est à la politique à présent d'assumer ses responsabilités. Dix mesures peuvent permettre d'atteindre l'objectif de transfert annuel de 650 000 camions au maximum transitant par les Alpes », ajoute Jon Pult.

Le tunnel de base du Gothard a été construit avec la promesse de transférer les transports de marchandises internationaux à travers les Alpes de la route au rail. Il est dès maintenant pleinement opérationnel. Cependant, le transfert de marchandises au rail ne se fera pas automatiquement ou à large échelle. Pour cela, les quelques 30 kilomètres que le trafic lourd international « économise » à travers la Suisse ne pèsent pas assez lourd sur la balance. De plus, comme l'a révélé une étude de l'Office fédéral des transports, les gains de productivité, représentés par la ligne à faible déclivité à travers les Alpes, sont trop faibles.

Pour cette raison, la Confédération doit prendre de nouvelles mesures. L'Initiative des Alpes revendique l'introduction des 10 mesures suivantes :

1. La Confédération introduit une redevance sur le transit alpin (Toll+) pour le trafic des poids lourds à travers les Alpes ou exploite au maximum la RPLP. Ces deux moyens sont compatibles avec l'accord sur les transports terrestres convenu avec l'UE.
2. la RPLP doit être complétée d'un élément supplémentaire qui porte sur les émissions de CO2 des camions.
3. la Confédération doit ancrer dans la loi des objectifs en matière de flotte afin de réduire les émissions de CO2.

4. la Confédération doit renforcer l'intensification planifiée des contrôles de poids lourds et réaliser la construction du centre de contrôle poids lourds au sud du Gothard tel qu'il a été promis depuis longtemps.

5. une interdiction de transporter les marchandises dangereuses sur les axes de transit routiers à travers les Alpes doit être imposée.

6. la Confédération doit promouvoir et soutenir activement les innovations du secteur ferroviaire.

7. faut prioriser les projets pour le trafic de marchandises dans le cadre du programme fédéral ferroviaire PRODES 2030 / 2035.

8. La Confédération doit lancer une campagne de communication européenne pour le transfert du trafic de marchandises au rail.

9. des conditions de travail équivalentes pour la route et le rail doivent être instaurées.

10. il faut maintenir les paiements compensatoires pour le rail jusqu'à l'introduction d'une bourse du transit alpin. Cette dernière étant considérée comme l'instrument de gestion du transfert du trafic le plus efficace.

Si la Confédération met en oeuvre ces 10 mesures, l'objectif de transfert pourra être atteint. Les capacités sur le rail sont disponibles. « Si nous transférons les marchandises de la route au rail, moins de poids lourds traverseront les Alpes par la route. Ce qui est favorable à l'homme et à l'environnement et augmentera la sécurité sur les routes dans toute la Suisse. En outre, une rentabilité optimale des milliards investis dans la NLFA sera garantie », confirme Jon Pult.

Pour plus d'informations et de photos à télécharger: www.initiative-des-alpes.ch

Contact:

- Jon Pult, président de l'Initiative des Alpes, 076 508 16 33
- Marco Battaglia, membre du comité de l'Initiative des Alpes, 079 913 06 94
- Manuel Herrmann, responsable politique, 078 765 61 16
- Lucia Lauener-Zwyer, directrice, 076 582 83 63

Medieninhalte



Die Alpen-Initiative liebt die Alpen und lässt am 8. Dezember 2016 beim Portal des Gotthard-Basistunnel ein Ballonherz aus 130 Ballons steigen. Emanuel Ammon/Alpen-Initiative

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002430/100796769> abgerufen werden.